



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2020\***

31 août-4 septembre 2020, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Audit interne et investigation**

**Programme des Nations Unies pour le développement :  
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations  
sur les activités d'audit et les investigations internes  
menées en 2019**

*Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2019. On y trouve : une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD ; une présentation concise des travaux menés ; les critères retenus pour établir l'opinion précitée (décision 2016/13).

Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2018/13, le rapport comporte des éléments d'analyse à l'appui de l'opinion, l'estimation des risques à laquelle le Bureau de l'audit a procédé et une analyse de la manière dont les plaintes sont communiquées au Bureau. Les travaux ont porté sur la supervision du programme des Volontaires des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Le présent rapport répond aux demandes d'information formulées par le Conseil dans ses décisions antérieures, notamment : sur l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées et sur l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne ; des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle ; un examen des procédures de recrutement ; une présentation de l'évaluation des risques encourus par l'entité (demandes formulées dans la décision 2015/13).

\* Nouveau tirage effectué en raison de l'impact de la COVID-19 sur les séances.



On y trouve aussi les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année 2019 et les appréciations attribuées (décision 2013/24) ; des descriptions des fraudes constatées et des mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).

La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/13. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, établi conformément aux directives énoncées dans le cadre de responsabilité du PNUD (DP/2008/16/Rev.1), est joint en appendice au présent rapport.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ; c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation.

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction . . . . .   | 4           |
| I. Assurance au PNUD . . . . .   | 4           |
| II. Diffusion des rapports d’audit interne . . . . .   | 7           |
| III. Effectifs et enveloppe budgétaire . . . . .   | 7           |
| IV. Principaux résultats des audits internes . . . . .   | 8           |
| A. Audits du siège . . . . .   | 8           |
| B. Audits des bureaux de pays . . . . .  | 9           |
| C. Audits des activités financées par le Fonds mondial . . . . .   | 11          |
| D. Audits de projets . . . . .   | 12          |
| E. Audits interinstitutions . . . . .  | 12          |
| V. Suite donnée aux recommandations des auditeurs . . . . .  | 13          |
| VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales<br>ou des gouvernements . . . . . | 13          |
| VII. Investigations . . . . .  | 15          |
| VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies . . . . .  | 25          |
| IX. Services consultatifs et autres services d’audit . . . . .   | 25          |
| X. Opinion . . . . .   | 26          |
| Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)  |             |
| 1. Charte du Bureau de l’audit et des investigations   |             |
| 2. Rapports d’audit du Bureau de l’audit et des investigations concernant le PNUD publiés en<br>2019                   |             |
| 3. Recommandations non suivies d’effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2019                                    |             |
| 4. Recommandations retirées en 2019  |             |
| 5. Résumé des cas d’enquêtes étayées en 2019, par type d’allégation  |             |
| 6. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations                                  |             |
| Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d’administration)   |             |
| Rapport annuel de 2019 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation                                |             |

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit et d'investigation internes menées durant l'année terminée le 31 décembre 2019. On trouve également dans le rapport les informations demandées dans les décisions du Conseil d'administration, comme indiqué ci-après.

### I. Assurance au PNUD

#### *Mandat du Bureau de l'audit et des investigations*

2. Le Bureau de l'audit et des investigations (le Bureau), dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur. Comme l'exigent les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, la charte précise toutes les activités et tous les domaines de responsabilité du Bureau de l'audit et des investigations.

3. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique assez élevé au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.

4. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme qu'il a agi en toute indépendance et qu'il n'a subi en 2019 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits et de ses investigations, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

5. Tous les auditeurs ont signé la Déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2019 et ont ainsi attesté leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.

6. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2019 auprès de ses clients à l'issue des audits confirment la satisfaction de ces derniers.

7. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureaux de contrôle), ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance depuis longtemps et d'autres questions d'audit importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions périodiques avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des enquêtes. Il a également tenu des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

8. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a prêté conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'en 2019, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2019 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports

trimestriels. Conformément à son mandat, le Comité s'est entretenu en privé avec le Directeur du Bureau lors de chacune de ses réunions périodiques en 2019.

*Coordination avec les auditeurs externes*

9. Les auditeurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont continué à faire fond sur les audits du Bureau de l'audit et des investigations, ainsi que sur ses études d'assurance qualité des audits réalisés par des tiers<sup>1</sup> concernant des projets exécutés par des gouvernements nationaux ou des organisations non gouvernementales.

*Base employée pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur*

10. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance et de gestion et de contrôle des risques, le plan de travail annuel du Bureau pour 2019 a porté sur : un ensemble cohérent de services, fonctions et activités aux niveaux du siège, des régions et des pays ; des projets directement exécutés ; des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Après avoir été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le plan de travail annuel pour 2019 a été approuvé par l'Administrateur.

*Évaluation des risques courus par l'entité aux fins de l'établissement du plan de travail annuel (décisions 2019/2 et 2015/13)*

11. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré le plan d'audit pour 2019 après avoir effectué une évaluation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence pour le PNUD, y compris le programme des Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés des résultats des modèles d'évaluation des risques. Le Bureau a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le PNUD fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à procurer une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

12. La méthode d'évaluation des risques a porté sur le processus d'évaluation des risques, depuis le recensement jusqu'à la mesure et au classement des risques. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, contextuels, politiques, opérationnels ou financiers, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. La sélection finale des audits peut être modifiée à l'issue de consultations avec l'Administration. Pour permettre une répartition efficace des ressources, les entités classées « à très haut risque » sont généralement contrôlées tous les deux ans ; celles qui sont classées « à haut risque » tous les trois ans ; « à risque moyen », tous les quatre à cinq ans ; et « à faible risque », tous les cinq ou six ans.

<sup>1</sup> Les audits effectués par des tiers s'entendent des audits qui ne sont effectués ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements (nationaux) sont menés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

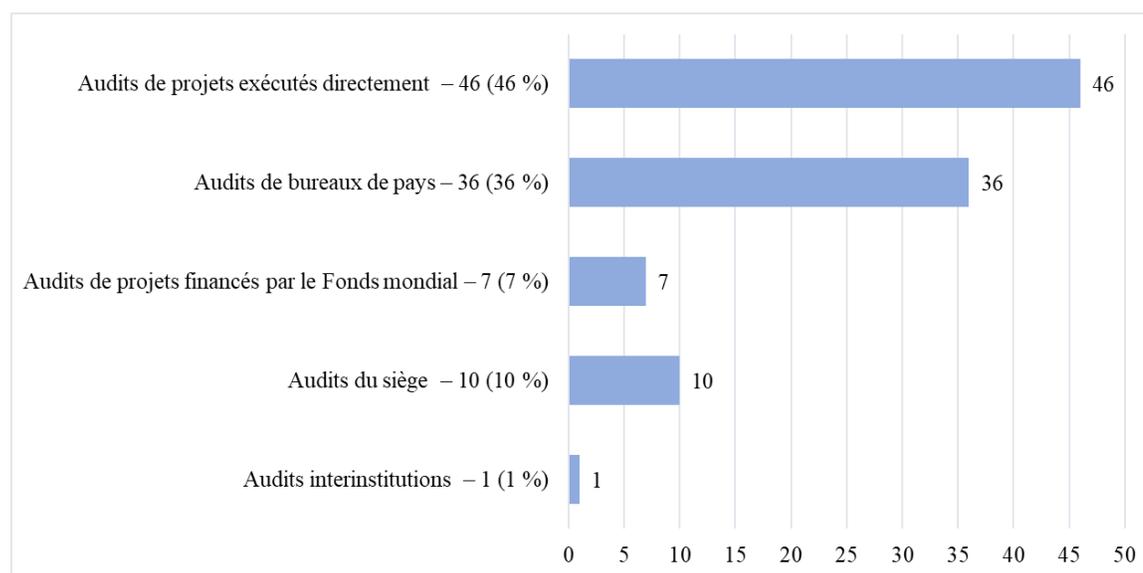
### Rapports d'audit publiés

13. En 2019, le Bureau a publié 100 rapports d'audit : 10 audits du siège (10 %) ; 36 audits de bureaux de pays, dont 1 rapport de suivi (36 %) ; 7 audits de projets financés par le Fonds mondial (dont 2 rapports de synthèse) (7 %) ; 46 audits de projets exécutés directement (dont 1 concernant le Fonds d'équipement des Nations Unies) (46 %) ; et 1 rapport de synthèse sur 1 audit interinstitutions (1 %) (voir fig. 1). En application de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés en 2019 est donnée à l'annexe 2.

14. Comme la plupart des rapports d'audit publiés en 2019 portent sur des activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2018, ils rendent généralement compte de l'état des programmes et des travaux pour cette année-là. Les 85 audits réalisés au niveau national (audits de bureaux de pays, audits de projets exécutés directement, audits des activités financées par le Fonds mondial) ont porté sur environ 2,9 milliards de dollars, soit 55 % des quelque 4,7 milliards de dépenses que le PNUD a engagées hors siège. De plus, les audits réalisés par des tiers et portant sur des projets d'exécution nationale ou sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses se montant à 1,2 milliard de dollars. Les audits au niveau des pays et les audits par des tiers se traduisent par une couverture globale de 4,1 milliards de dollars.

Figure 1

#### Rapports d'audit publiés en 2019 (nombre, pourcentage<sup>2</sup> et objet)



### Appréciation d'audit

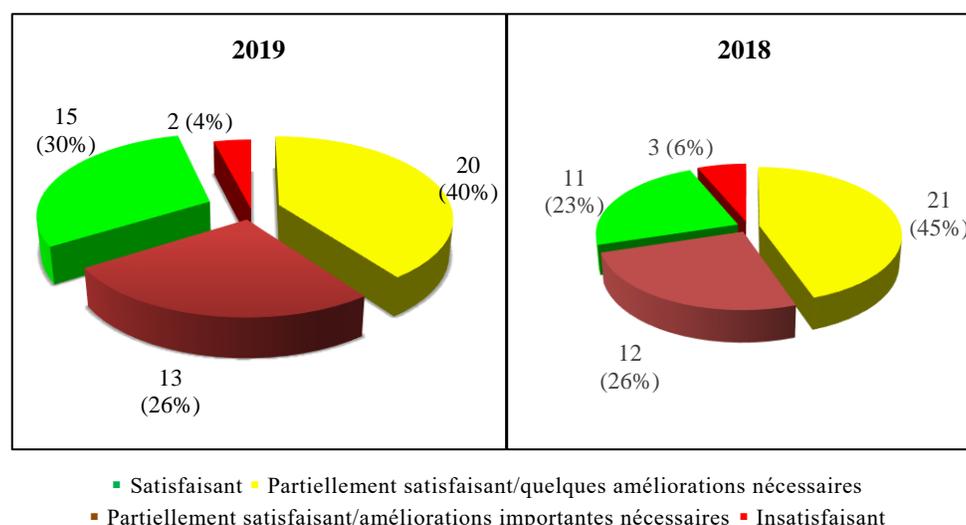
15. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une appréciation générale qui sanctionne l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas donné d'appréciation aux audits de suivi, aux audits purement financiers des projets directement exécutés, aux audits interinstitutions et aux rapports de synthèse regroupant plusieurs audits.

<sup>2</sup> Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports par type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

16. Sur les 100 rapports publiés, 50 n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale. Sur les 50 autres rapports restants, 15 (30 %) portaient la note « satisfaisant » ; 20 (40 %), la note « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » ; 13 (26 %), la note « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » ; et 2 (4 %) ont obtenu la mention « insatisfaisant » (voir fig. 2). La comparaison entre la répartition des notes d'audit en 2019 et celle de 2018 révèle une augmentation des notes « satisfaisant » ; une diminution des notes « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et une légère augmentation des notes « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » (de 0,5 %) ; et une légère diminution des notes « insatisfaisant » (de 2 %). Deux rapports ont reçu la mention « insatisfaisant » (un audit de bureau national et un audit de projet financé par le Fonds mondial).

Figure 2

### Comparaison de la répartition des appréciations d'audit attribuées en 2019 et en 2018



## II. Diffusion des rapports d'audit interne

17. En 2019, le PNUD a rendu publics 99 rapports d'audit interne ; 1 rapport a été retenu (Sécurité de l'information du PNUD, rapport n° 2045) et 2 rapports ont été partiellement expurgés car ils contenaient des informations sensibles. Il y a eu 5 303 visites sur la page Web de divulgation en 2019 (3 685 visiteurs uniques), ce qui est inférieur aux 5 580 visites de 2018 (3 840 visiteurs uniques).

## III. Effectifs et enveloppe budgétaire

18. Au 31 décembre 2019, le Bureau comptait au total 88 postes approuvés.

### Recrutement

19. À la fin de 2019, 82 de ces postes étaient pourvus et 6 étaient vacants. Au 31 décembre 2019, le recrutement aux six postes vacants était achevé : cinq personnes nouvellement recrutées rejoindront le Bureau au cours du premier trimestre de 2020 et la sixième au cours du deuxième trimestre. En 2019, le taux moyen de vacance de postes était de 6,8 % (par rapport au taux de 7 % que le Bureau s'était fixé) et la durée

moyenne des vacances était de 4,3 mois (contre la durée de six mois que le Bureau visait).

#### *Budget*

20. En 2019, le Bureau disposait d'un budget approuvé global de 20,6 millions de dollars<sup>3</sup> financé au moyen de ressources institutionnelles (pour la ventilation, voir fig. 3).

21. En outre, le Bureau a reçu du Fonds mondial une subvention de 1,26 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et les investigations concernant les projets financés par le Fonds. Cette somme a permis de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur basés à Dakar, à Istanbul et à Pretoria, et à un poste de conseiller en matière d'enquêtes basé à New York.

22. De plus, un montant total d'environ 0,83 million de dollars correspondant aux frais d'audit directs a été imputé sur le budget respectif de chaque projet exécuté directement qui a fait l'objet d'un audit en 2019.

Figure 3

#### **Ressources du Bureau en 2019 (subvention du Fonds mondial non comprise)**

| <i>Catégorie</i>  | <i>En millions de dollars des États-Unis</i> |
|---|--|
| Audit   | 10,7   |
| Investigations  | 7,8  |
| Gestion et appui  | 2,0  |
| Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation | 0,1  |
| <b>Total</b>  | <b>20,6</b>                                  |

## **IV. Principaux résultats des audits internes**

### **A. Audits du siège**

23. En 2019, le Bureau a effectué 10 audits du siège. Parmi ceux-ci, quatre étaient des audits de performance couvrant le Bureau de gestion des crises, le processus de dissociation des postes de représentants résidents et de coordonnateurs résidents, la gestion des voyages du PNUD et les projets de relèvement rapide (Yémen).

24. Les audits du Bureau de gestion des crises, de la gestion des services de technologies de l'information et des communications (TIC) externalisés, de la gestion des services de TIC confiés au Centre international de calcul (CIC) et du processus de dissociation des postes de représentants résidents et coordonnateurs résidents ont reçu l'appréciation globale « satisfaisant ».

25. L'audit de la gouvernance des TIC, de la sécurité de l'information du PNUD, de la gestion des données relatives aux objectifs de développement durable et de la gestion des voyages du PNUD a donné lieu à la note globale « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». Pour l'audit de la gestion des données relatives aux objectifs de développement durable, cette note était due aux lacunes constatées dans la gouvernance de la collecte des données relatives aux

<sup>3</sup> Ce montant ne comprend pas la part du loyer de l'Office d'audit et d'investigation, qui est de 971 000 dollars.

objectifs, notamment la terminologie et les orientations concernant la définition du rôle du PNUD dans ce processus. Pour l'audit de la gestion des voyages du PNUD, la note était basée sur les cas de non-respect des politiques et procédures du PNUD.

26. Les audits concernant la gestion de trésorerie du PNUD et les projets de relèvement rapide (Yémen) ont donné lieu à l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Pour l'audit de la gestion de la trésorerie du PNUD, des mesures ont été prises sans tarder pour remédier aux problèmes constatés, à l'exception des recommandations à risque moyen concernant le financement des entités et la désactivation des comptes bancaires, toujours ouverts à la fin de l'année. Pour l'audit des projets de redressement rapide au Yémen, l'appréciation était basée sur : les lacunes en matière de suivi et de contrôle des réalisations ; l'accès aux données des bénéficiaires ; la mise en œuvre incomplète de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; l'inefficacité de la gestion des avances en espèces ; et l'obligation d'assurer en continu la santé, la sûreté et la sécurité de la collectivité.

27. Les 10 rapports d'audit du siège ont donné lieu à 23 recommandations, dont 9 (39 %) étaient classées « hautement prioritaires ».

## B. Audits des bureaux de pays

28. Sur les 36 rapports d'audit de bureaux de pays publiés en 2019, 35 étaient issus d'audits de portée générale et 1, d'un audit de suivi. Les problèmes importants (communs à au moins cinq bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 4.

Figure 4

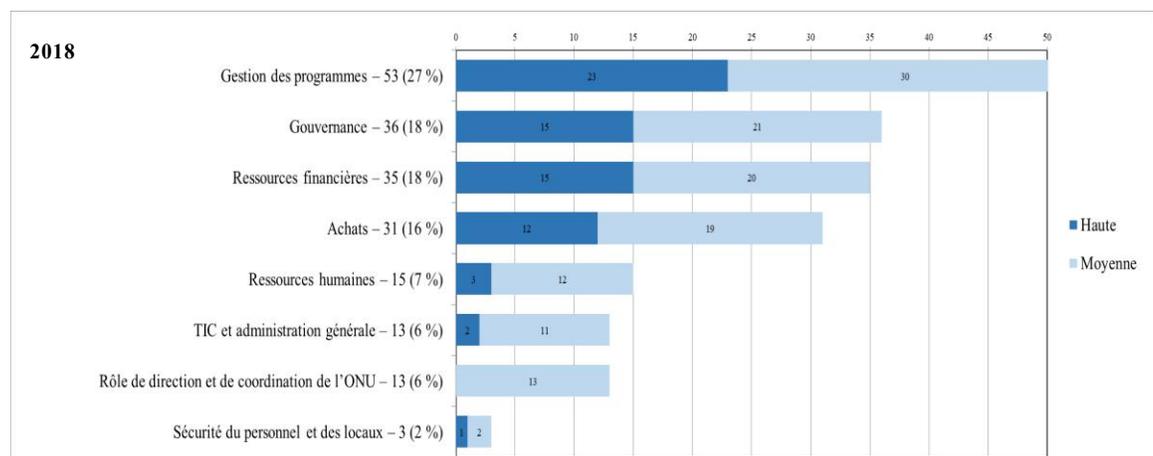
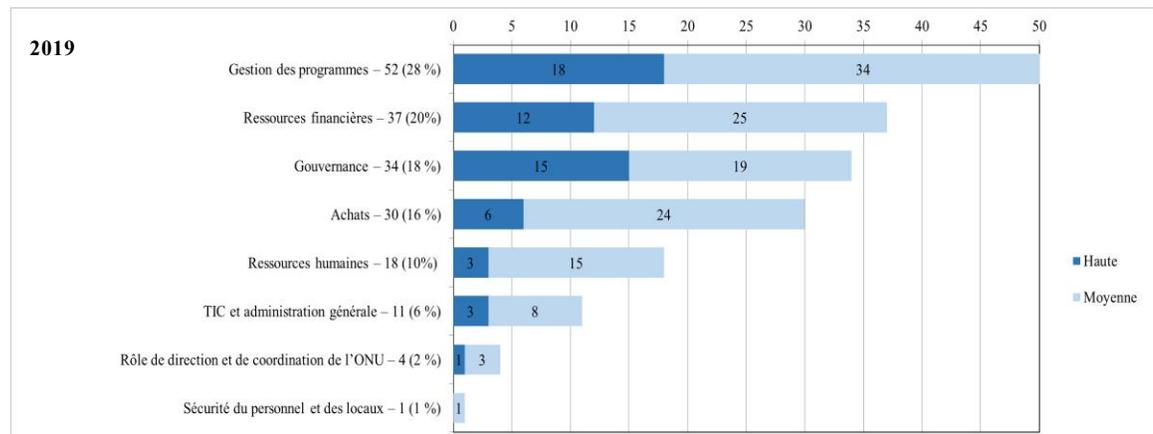
### Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

| <i>Domaine</i>                    | <i>Problèmes récurrents relevés</i>   |
|-----------------------------------|---|
| Gestion des programmes et projets | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Lacunes dans la gestion des programmes et des projets, tels que manque de suivi des projets, retards dans leur mise en œuvre et problèmes de conception (28 bureaux)</li> <li>– Retards dans la clôture dans le système Atlas des projets achevés (6 bureaux)</li> </ul>   |
| Achats                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Contrôles inadéquats en matière de gestion des achats, tels que : lacunes dans l'examen mené par le Comité des marchés, du matériel et des achats (notamment l'achèvement de la formation en matière de gestion des achats et l'utilisation de la plateforme de passation de marchés du Comité consultatif pour les achats) ; lacunes dans la recherche de fournisseurs, notamment en matière de devoir de précaution et de mesures veillant à garantir que les demandes d'achat et les bons de commande sont bien utilisés (17 bureaux)</li> <li>– Planification inadéquate des achats (9 bureaux)</li> </ul> |
| Gestion financière                | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Lacunes dans la gestion financière, telles que : contrôle insuffisant des transferts de fonds, mise en œuvre incomplète des méthodes d'établissement des coûts directs des projets et exceptions en matière de rapprochement bancaire (20 bureaux)</li> </ul>  |

| Domaine             | Problèmes récurrents relevés   |
|---------------------|--|
| Gouvernance         | – Problèmes de viabilité financière, faiblesses du dispositif de contrôle, y compris en matière de séparation des tâches ; inefficacité de la structure organisationnelle, notamment concernant la mise à jour des rapports hiérarchiques, la finalisation du recrutement et le renforcement de la coordination entre les unités (18 bureaux)                  |
| Ressources humaines | – Lacunes dans la gestion des ressources humaines, telles que non-réalisation d'enquêtes sur les salaires, non-achèvement des formations obligatoires du PNUD, faiblesses dans les processus de recrutement, y compris les garanties à l'égard de la transparence et de la documentation, et défaillances dans la gestion des contrats de service (11 bureaux) |

29. Les audits susmentionnés ont donné lieu à 187 recommandations, dont 58 (31 %) classées « hautement prioritaires ». La figure 5 présente une ventilation par thème des recommandations pour 2018 et 2019.

Figure 5  
**Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2018 et en 2019 dans les rapports d'audit interne des bureaux de pays**



## C. Audits des activités financées par le Fonds mondial

30. Le Bureau a publié sept rapports d'audit d'activités financées par le Fonds mondial (5 ayant trait à des bureaux de pays et 2 rapports de synthèse) en 2019. Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds à quatre bureaux de pays (3 en Afrique et 1 en Asie). Les problèmes importants (communs à au moins 3 bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 6.

Figure 6

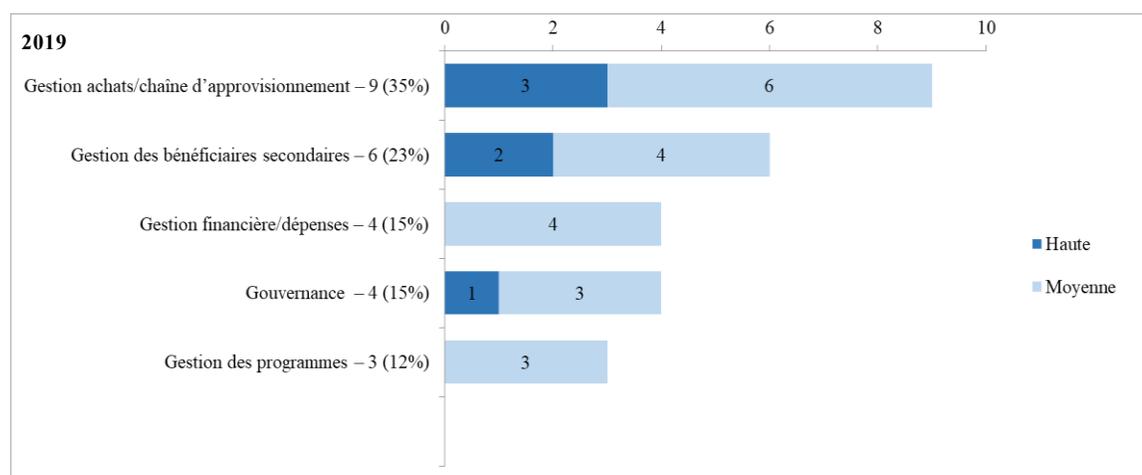
### Problèmes récurrents relevés lors des audits des activités financées par le Fonds mondial

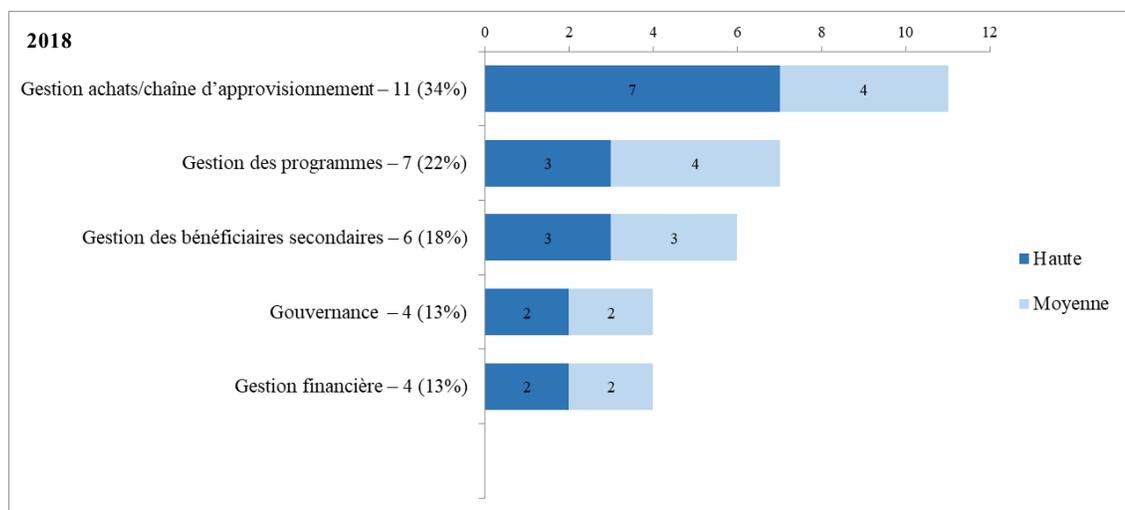
| Domaine  | Problèmes récurrents relevés  |
|--|---|
| Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement | Lacunes dans la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, telles que : défaillances dans l'assurance qualité des produits de santé, contrôle insuffisant de la gestion des stocks (3 bureaux) |
| Gestion des bénéficiaires secondaires                  | Lacunes dans la gestion des bénéficiaires secondaires, notamment en matière de sélection et de suivi (3 bureaux)  |

31. Les sept audits relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal ont donné lieu à 26 recommandations (6 hautement prioritaires et 20 moyennement prioritaires), dont 15 (58 %) concernaient les domaines suivants : a) gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement ; b) gestion des bénéficiaires secondaires. Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 7.

Figure 7

### Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2018 et en 2019 dans les rapports d'audit interne des projets financés par le Fonds mondial





## D. Audits de projets

32. En 2019, 46 projets ont fait l'objet d'un audit distinct plutôt que d'être examinés dans le cadre de l'audit du bureau de pays auquel ils étaient rattachés, le montant total des dépenses vérifiées s'élevant à 623 millions de dollars. Sur ces projets, 45 ont été exécutés directement par le PNUD pour un coût total de 619,4 millions de dollars. Les dépenses afférentes à l'autre projet, qui a été exécuté directement par le Fonds d'équipement des Nations Unies, se sont élevées à 3,6 millions de dollars.

33. Chacun des 46 projets a été audité par un des cabinets spécialisés sous contrat avec le Bureau, ce qui s'est traduit par 40 opinions sans réserve (y compris pour le projet exécuté directement par le Fonds d'équipement des Nations Unies), 4 opinions avec réserve et 2 opinions défavorables. Les opinions avec réserve et les opinions défavorables ont donné lieu à un constat d'anomalies financières d'un montant total net de 10,6 millions de dollars, soit 2 % du total des dépenses ayant fait l'objet de l'audit (619,4 millions de dollars) ; il s'agit d'une diminution par rapport au montant total net de 45,4 millions de dollars, ou 8,6 % du total des dépenses auditées (528,1 millions de dollars), en 2018. Sur le total des anomalies financières constatées en 2019, 82 % (8,7 millions de dollars) étaient liées à un projet géré par le Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD.

34. Les audits des 46 projets exécutés directement ont donné lieu à 42 recommandations, dont 11 sont classées « hautement prioritaires » et 31 « moyennement prioritaires », avec un nombre important de recommandations (31 %) dans le domaine de la gestion des ressources financières, notamment en ce qui concerne la comptabilisation au mauvais exercice, la surestimation ou la sous-estimation du rapport d'exécution conjoint et le non-recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée. L'audit de l'autre projet, qui a été exécuté directement par le Fonds d'équipement des Nations Unies, a donné lieu à une recommandation.

## E. Audits interinstitutions

35. En 2019, le Bureau de l'audit et des investigations a publié un rapport issu de l'audit de l'initiative « Unis dans l'action » en Papouasie-Nouvelle-Guinée qui avait été réalisé par les services d'audit interne de plusieurs entités des Nations Unies.

36. Depuis 2010, s'appuyant sur les dispositifs d'audit convenus entre les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies,

le Bureau a publié 26 rapports d'audit interinstitutions portant sur : certains fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, l'initiative « Unis dans l'action » et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

## V. Suite donnée aux recommandations des auditeurs

37. Au 31 décembre 2019, 90 % des recommandations des auditeurs avaient été appliquées, soit un taux inférieur à celui atteint en 2018 (95 %). Ce pourcentage tient compte de l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 30 novembre 2019.

38. Au 31 décembre 2018, on comptait 10 recommandations dont la mise en œuvre était inachevée et en cours depuis 18 mois ou plus (voir annexe 3), alors que l'on en comptait 4 en 2018. Sur ces 10 recommandations, 6 (2 « hautement prioritaires » et 4 « moyennement prioritaires ») concernaient l'audit du processus de regroupement des services du PNUD. Les autres recommandations concernaient un audit de la gestion de la participation du gouvernement aux coûts (2 recommandations « hautement prioritaires ») et du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes (2 recommandations « moyennement prioritaires »)<sup>4</sup>.

39. Huit recommandations figurant dans les rapports d'audit publiés entre 2017 et 2019 ont été retirées en 2019, après concertation avec le Directeur du Bureau (voir fig. 8). Cinq de ces recommandations ont été retirées car elles n'étaient plus applicables ; les trois autres recommandations ont été retirées pour les raisons suivantes : changement de circonstances (1 cas) ; acceptation par la direction du risque résiduel (2 cas). On trouvera à l'annexe 4 une présentation plus détaillée des recommandations.

Figure 8  
Nombre de recommandations retirées en 2019

| <i>Année du rapport d'audit</i> | <i>Nombre de recommandations</i> |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 2017                            | 1                                |
| 2018                            | 6                                |
| 2019                            | 1                                |
| <b>Total</b>                    | <b>8</b>                         |

## VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

40. Les audits portant sur l'exercice 2018 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle ou des cabinets de conseil engagés et gérés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2019, le Bureau avait reçu 717 rapports d'audit et il lui en restait 13 à recevoir (des bureaux du PNUD situés à Chypre, au Gabon, en République centrafricaine et au Yémen).

<sup>4</sup> La situation présentée est celle au 31 décembre 2019.

*Résultats de l'examen*

41. Sur les 717 rapports reçus, le Bureau en a examiné en détail 306, représentant des dépenses d'un montant de 1,0 milliard de dollars, soit 88 % des dépenses vérifiées.

42. Les 90 bureaux de pays qui avaient présenté des rapports d'audit de projet ont reçu des lettres d'examen du Bureau de l'audit et des investigations. La figure 9 montre le nombre de pays qui ont reçu l'appréciation « satisfaisant », « partiellement satisfaisant » ou « insatisfaisant » à l'issue des examens portant sur les exercices 2017 et 2018. L'examen reposait sur quatre critères : a) la rigueur des contrôles internes ; b) le suivi en temps utile des recommandations des auditeurs ; c) le respect des prescriptions relatives à la délimitation de l'audit ; d) la réalisation en temps voulu de la mission d'audit.

Figure 9

**Résultats de l'évaluation de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements**

| <i>Appréciation</i>                    | <i>Appréciation générale</i>                       |                    |  |                    |
|--|--|--------------------|--|--------------------|
|  | <i>Exercice 2018<br/>(Audits réalisés en 2019)</i> |                    | <i>Exercice 2017<br/>(Audits réalisés en 2018)</i> |                    |
|  | <i>Nombre de pays</i>                              | <i>Pourcentage</i> | <i>Nombre de pays</i>                              | <i>Pourcentage</i> |
| Satisfaisant                           | 64   | 71                 | 73   | 74                 |
| Partiellement satisfaisant             | 16   | 18                 | 15   | 15                 |
| Insatisfaisant                         | 10   | 11                 | 10   | 10                 |
| <b>Nombre total de bureaux de pays</b> | <b>90</b>  | <b>100</b>         | <b>98</b>  | <b>100</b>         |

*Principaux problèmes relevés lors des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, et mesures prises pour y remédier*

43. Les rapports d'audit des projets mis en œuvre au niveau national ou par des organisations non gouvernementales qui ont été examinés en détail contenaient 977 questions. Cinquante et un pour cent de celles-ci avaient trait à la gestion financière.

44. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations des auditeurs. Au 31 décembre 2019, 62 % des 977 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

*Opinions des auditeurs et montant net des anomalies financières*

45. En ce qui concerne les audits ayant donné lieu à une opinion assortie de commentaires, le Bureau a calculé que, pour l'exercice budgétaire 2018, les anomalies financières relevées correspondaient à une surestimation nette des dépenses de 1,7 million de dollars (contre 25,9 millions de dollars en 2017), soit 0,1 % du montant total des dépenses vérifiées (qui s'élevait à 1,2 milliard de dollars). L'anomalie financière nette de 1,7 million de dollars pour l'exercice 2018 était due à une surestimation de 3,7 millions de dollars pour 21 bureaux de pays, contrebalancée par une sous-estimation de 2,0 millions de dollars pour trois bureaux de pays. Les commentaires concernaient principalement des dépenses non justifiées (21 projets), des dépenses mal comptabilisées et des avances ou des dépenses mal comptabilisées (9 projets).

*Bureaux de pays ayant pleinement appliqué la politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

46. Au titre de l'exercice 2018, 23 bureaux de pays (Argentine, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-et-Herzégovine, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi, Malaisie, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe) étaient passés intégralement à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et avaient appliqué les activités de certification correspondantes comme le prescrit cette approche.

47. Au 31 décembre 2019, le Bureau avait terminé l'examen de 110 rapports d'audit prévus au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Parmi ces rapports, 83 étaient des rapports d'audit des comptes et 27 des rapports d'audit des dispositifs de contrôle interne. Les auditeurs ont émis des opinions sans réserve pour 79 des 83 rapports d'audit des comptes examinés.

## VII. Investigations

48. En 2019, le Bureau a ouvert 370 nouvelles affaires, soit l'équivalent du record enregistré en 2015, et il a reporté 256 affaires de 2018, ce qui a fait passer à 626 affaires son volume de travail en 2019.

49. Le Bureau a classé 274 de ces 626 affaires en 2019. À la fin de l'année 2019, 352 affaires ont été reportées à 2020 (voir fig. 10).

Figure 10

### Volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations en 2018 et en 2019

| <i>Volume de travail</i>                       | <i>2018</i> | <i>2019</i>      |
|--|-------------|------------------|
| Affaires reportées, au 1 <sup>er</sup> janvier | 226         | 256 <sup>5</sup> |
| Affaires ouvertes pendant l'année              | 294         | 370              |
| <b>Total, affaires en instance</b>             | <b>520</b>  | <b>626</b>       |
| Affaires reportées classées                    | 175         | 172              |
| Affaires nouvelles classées                    | 88          | 102              |
| <b>Total, affaires classées</b>                | <b>263</b>  | <b>274</b>       |
| Affaires reportées, au 31 décembre             | 257         | 352              |

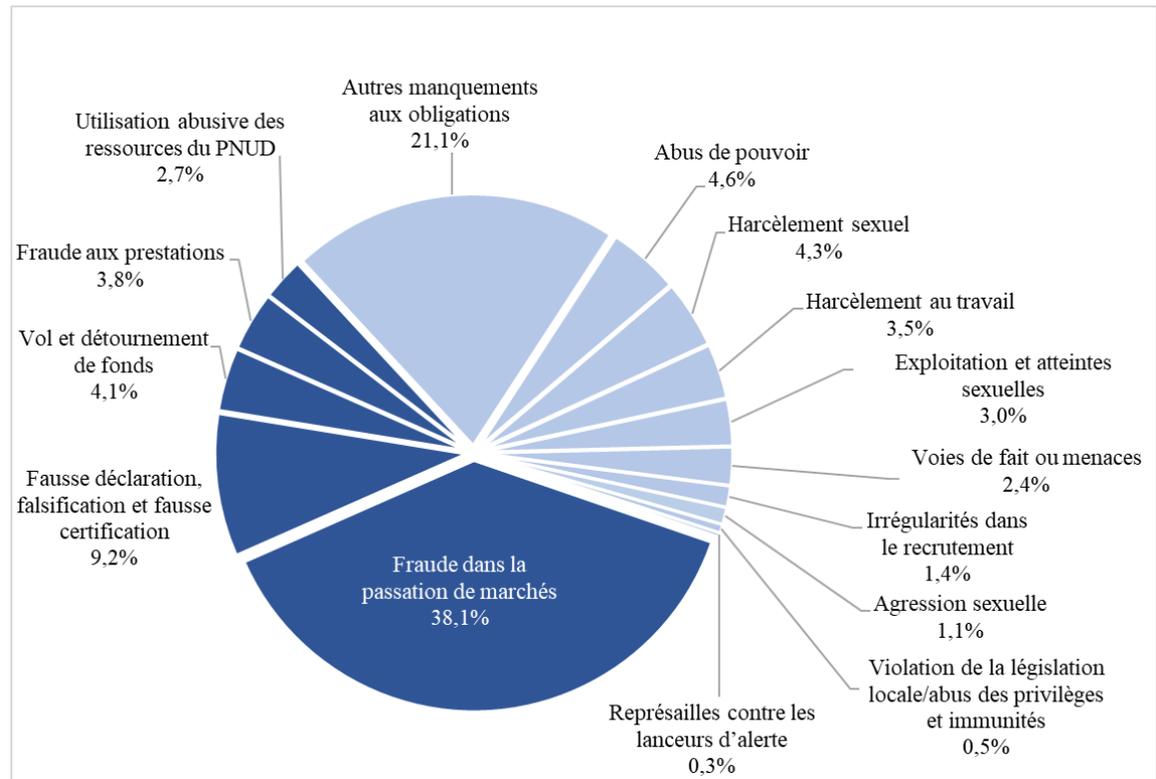
### *Types de plaintes*

50. Les plaintes sont communiquées au Bureau par courrier, courrier électronique, téléphone et renvois, ainsi que dans le cadre d'échanges personnels. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés ; vol et détournement de fonds ; utilisation abusive de ressources du PNUD ; fausses déclarations, falsification de documents et fausse certification ; et fraude aux prestations) représentaient 57,9 % des affaires dont le Bureau a été saisi en 2019, soit une augmentation de 3,9 points de pourcentage par rapport aux 54,0 % enregistrés en 2018. Les plaintes relatives à l'inconduite sexuelle (agression sexuelle, harcèlement

<sup>5</sup> Une des affaires reportées a été archivée dans la base de données des enquêtes car elle reprenait les mêmes allégations contre une personne faisant l'objet d'une autre affaire en cours d'enquête.

sexuel et exploitation et atteintes sexuelles) ont constitué 8,4 % des affaires que le Bureau a reçues en 2019, soit une baisse de 2,5 points de pourcentage par rapport aux 10,9 % enregistrés en 2018 (voir fig. 11).

Figure 11

**Types de plaintes reçues en 2019<sup>6</sup>****(Les plaintes concernant des irrégularités financières figurent en bleu foncé.)**

51. La région de l'Afrique est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2019 (101 cas), suivie des États arabes (79 cas), de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (48 cas), de l'Asie et du Pacifique (36 cas) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (19 cas). Soixante-six affaires mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies. Le Bureau a reçu 21 plaintes concernant des membres du personnel du siège (voir fig. 12).

<sup>6</sup> La fraude aux prestations englobe la fraude à l'assurance médicale, la fraude à l'allocation-logement, la fraude à l'indemnité pour frais d'études ou toute autre fraude commise quant aux avantages et prestations offerts aux membres du personnel du PNUD. La fausse déclaration, la falsification et la fausse certification comprennent des actions telles que la présentation de faux justificatifs de dépenses aux fins du remboursement au titre de l'exécution d'un projet, la fausse déclaration de l'expérience professionnelle, la présentation de documents d'appel d'offres frauduleux et la falsification de signatures sur les formulaires d'heures supplémentaires. L'utilisation abusive des ressources du PNUD s'entend notamment du fait d'utiliser les biens, les avoirs, le matériel ou les dossiers – y compris les dossiers ou les données électroniques – du PNUD à des fins personnelles ou d'une manière contraire aux intérêts du PNUD. Les autres cas d'inobservation des obligations incluent notamment le fait de ne pas déclarer l'existence d'un conflit d'intérêts avec un fournisseur, de ne pas coopérer lors d'une enquête et d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

Figure 12  
**Plaintes reçues en 2019, par région**

|   | <i>Nombre total de plaintes reçues</i> |
|---|--|
| Afrique                                   | 101                                    |
| États arabes                              | 79                                     |
| Autres organismes des Nations Unies       | 66                                     |
| Europe et Communauté d'États indépendants | 48                                     |
| Asie et Pacifique                         | 36                                     |
| Siège                                     | 21                                     |
| Amérique latine et Caraïbes               | 19                                     |
| <b>Total</b>                              | <b>370</b>                             |

### *Traitement des affaires*

52. Des 274 affaires classées en 2019, 70 (soit 26 % des affaires conclues) l'ont été parce que l'on ne disposait pas de preuves suffisantes pour ouvrir une enquête, que les allégations portées ne relevaient pas du mandat du Bureau, ou qu'une enquête ne se justifiait pas.

53. Les 204 affaires restantes ont été classées à l'issue d'une enquête dans laquelle 116 d'entre elles (56,9 %) ont été jugées sans fondement et 84 (41,2 %) ont donné lieu à 79 rapports d'enquête établissant une faute ou un autre manquement<sup>7</sup>. En plus des 84 cas étayés par les rapports d'enquête, le Bureau a publié un rapport d'établissement de préjudice financier<sup>8</sup> et délivré trois lettres d'options<sup>9</sup> (voir fig. 13).

54. Le Bureau s'était fixé pour objectif de classer en trois mois ou moins 50 % des affaires en cours d'évaluation et en moins d'un an 50 % des affaires en cours d'investigation<sup>10</sup>. Des 70 affaires qui ont été classées après évaluation, 38,6 % l'ont été dans la limite de trois mois définie dans les indicateurs clefs de performance<sup>11</sup>. Des 204 affaires qui ont été classées à l'issue d'une investigation, 65,2 % l'ont été dans la limite de moins d'un an définie dans les indicateurs clefs de performance.

<sup>7</sup> Pour les cas de collusion entre vendeurs, l'organe d'examen, le Comité d'examen des fournisseurs, a demandé que le Bureau produise un rapport unique quel que soit le nombre de vendeurs impliqués dans un cas de collusion. Par conséquent, sept allégations ont été étayées par deux rapports.

<sup>8</sup> Un rapport d'établissement de préjudice financier est un rapport qui détermine que l'organisation a subi un préjudice financier mais n'identifie pas le ou les responsables. Une allégation donnant lieu à un rapport d'établissement de préjudice financier est considérée comme fondée.

<sup>9</sup> Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire. Une allégation donnant lieu à un rapport d'établissement de préjudice financier est considérée comme fondée.

<sup>10</sup> Ces objectifs sont conformes au Cadre juridique du PNUD, chap. III, sect. 1.4, qui stipule que « dans la mesure du possible, selon la complexité d'une affaire et la disponibilité des ressources d'enquête, la période entre la date à laquelle les allégations d'actes répréhensibles sont signalées à l'OAI [le Bureau] et la fin de l'enquête ne devrait normalement pas dépasser 270 jours ouvrables ». Le Bureau a utilisé l'année civile (365 jours) comme mesure de référence pour ses enquêtes parce qu'il y a environ 260 jours de travail par année civile.

<sup>11</sup> Ce chiffre s'explique par l'augmentation du nombre d'affaires ouvertes et par le fait que le Bureau a pris des mesures pour finaliser les cas qui étaient en cours d'évaluation depuis un certain temps.

55. À la fin de 2019, 60 affaires étaient toujours en cours d'évaluation et 292 autres faisaient encore l'objet d'une investigation.

Figure 13  
**Issue des affaires**

| <i>Mesure prise</i>                                 | <i>Nombre d'affaires en 2018</i> | <i>Nombre d'affaires en 2019</i> |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <i>Après évaluation</i>                             |                                  |                                  |
| Affaire classée (enquête non justifiée)             | 57                               | 57                               |
| Renvoi à d'autres organismes des Nations Unies      | –                                | 10                               |
| Renvoi à d'autres bureaux du PNUD                   |                                  | 3                                |
| <b>Total</b>  | <b>57</b>                        | <b>70</b>                        |
| <i>Après investigation</i>                          |                                  |                                  |
| Classement ( <i>allégations sans fondement</i> )    | <b>128</b>                       | <b>116</b>                       |
| Classement ( <i>allégations fondées</i> )           |                                  |                                  |
| Renvoi au Bureau juridique                          | 27                               | 19                               |
| Renvoi aux bureaux de pays                          | 18                               | 13                               |
| Renvoi au Comité d'examen des fournisseurs          | 30                               | 35                               |
| Renvoi à un autre organisme                         | 2                                | 14 <sup>12</sup>                 |
| Renvoi à d'autres bureaux du PNUD                   | 1                                | 4                                |
| Lettre d'options délivrée                           | –                                | 3 <sup>13</sup>                  |
| <b>Total partiel (<i>allégations fondées</i>)</b>   | <b>78<sup>14</sup></b>           | <b>88<sup>15</sup></b>           |
| <b>Total, affaires classées après investigation</b> | <b>206</b>                       | <b>204</b>                       |
| <b>Total, affaires classées sur l'année</b>         | <b>263</b>                       | <b>274</b>                       |
| <b>Rapports d'enquête publiés</b>                   | <b>78</b>                        | <b>80<sup>16</sup></b>           |
| <b>Lettres d'observations envoyées</b>              | <b>8</b>                         | <b>3</b>                         |

#### *Affaires reposant sur des allégations fondées*

56. La plupart des manquements relevés dans le cadre des 88 affaires pour lesquelles l'enquête a permis d'établir que les allégations étaient fondées étaient des cas de fraude dans la passation de marchés (37 dossiers, soit 42 % des affaires) ; il y avait aussi des cas de fausses déclarations, falsifications et fausses certifications (12 cas, soit 14 %) et d'autres manquements aux obligations (10 cas, soit 11 %) (voir fig. 14).

<sup>12</sup> En raison de sa nature, le cas a été examiné par un autre organisme des Nations Unies au nom du PNUD.

<sup>13</sup> Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire.

<sup>14</sup> Le Bureau a publié un rapport d'établissement de préjudice financier en 2018.

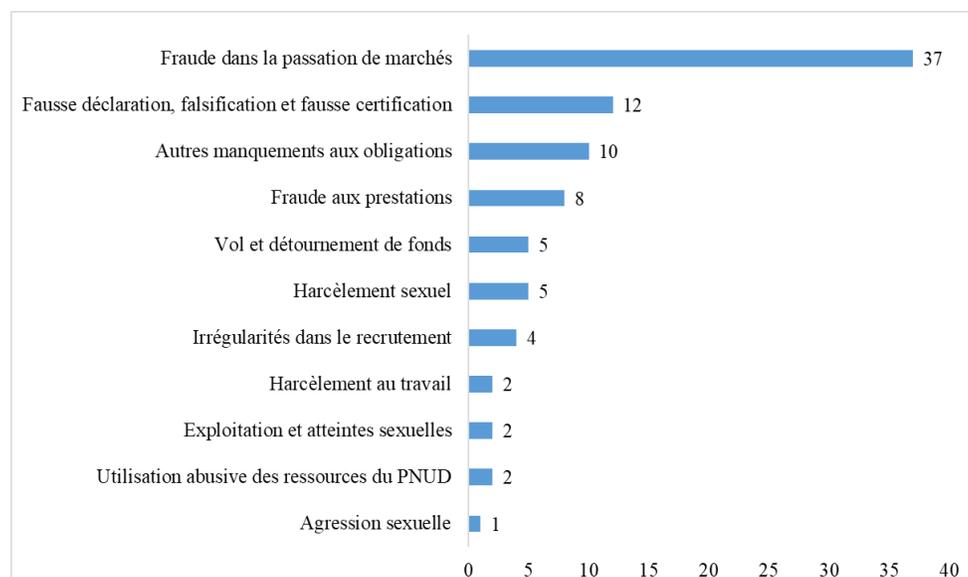
<sup>15</sup> Le Bureau a publié un rapport d'établissement de préjudice financier en 2019.

<sup>16</sup> Soixante-dix-neuf (79) rapports d'enquête ont établi des preuves de faute ou d'autre manquement. En outre, une affaire a donné lieu à un rapport d'enquête, en raison des exigences de la procédure, bien que les allégations en question n'aient pas été étayées.

On trouvera à l'annexe 5 un récapitulatif des affaires dans lesquelles, en 2019, l'enquête a permis d'établir que les allégations étaient fondées, par type d'allégation.

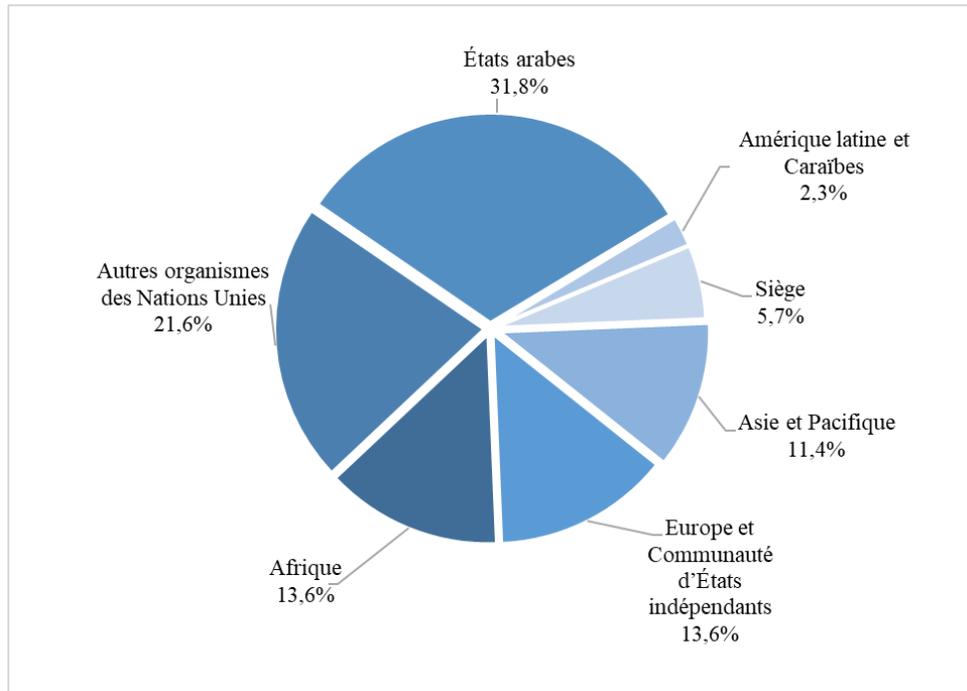
Figure 14

**Affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées en 2019, par catégorie**



57. Des 88 affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées, 31,8 % (28 cas) se sont produites dans la région des États arabes ; 21,6 % (19 cas), dans d'autres organismes des Nations Unies ; 13,6 % (12 cas), en Afrique ; 13,6 % (12 cas), en Europe et dans la Communauté d'États indépendants ; 11,4 % (10 cas), dans la région Asie et Pacifique ; 5,7 % (5 cas), au siège ; et 2,3 % (2 cas), dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir fig. 15).

Figure 15  
Affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées, en 2019, par région

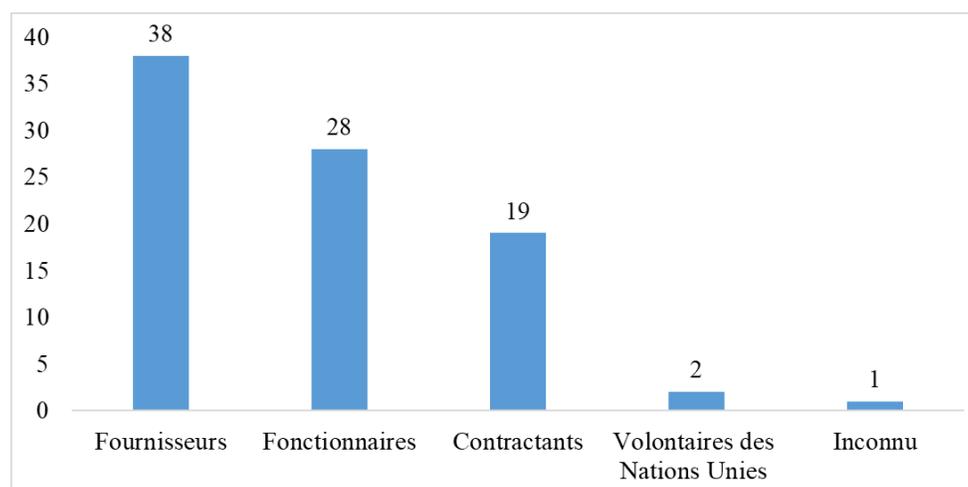


58. Les 88 affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées mettaient en cause 28 membres du personnel (personnel du PNUD et personnel pour lequel le Bureau a reçu une délégation de pouvoir d'enquête)<sup>17</sup>, 38 fournisseurs<sup>18</sup>, 19 contractants (13 sous-traitants et 6 vacataires) et 2 Volontaires des Nations Unies (voir fig. 16). Dans une affaire, au 31 décembre 2019, la personne concernée n'avait toujours pas été identifiée.

<sup>17</sup> Six affaires concernaient des membres du personnel d'autres organismes des Nations Unies qui avaient des lettres de nomination du PNUD.

<sup>18</sup> Pour trois affaires concernant des fournisseurs d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau a soumis des rapports d'enquête aux bureaux concernés.

Figure 16  
Affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées, par statut contractuel



#### *Inconduite sexuelle*

59. En 2019, le Bureau a ouvert 31 affaires relatives à des cas d'inconduite sexuelle (16 plaintes pour harcèlement sexuel, 11 plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, et 4 plaintes pour agression sexuelle). Cela représente une plainte de moins pour inconduite sexuelle qu'en 2018, année où le Bureau a ouvert 20 affaires pour harcèlement sexuel et 12 affaires pour exploitation et atteintes sexuelles (voir fig. 17 et 18)<sup>19</sup>. En outre, le Bureau a reporté 14 cas d'inconduite sexuelle (9 plaintes pour harcèlement sexuel et 5 plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles) de 2018 à 2019.

60. En 2019, le Bureau a établi le bien-fondé de huit plaintes d'inconduite sexuelle (5 cas de harcèlement sexuel, 2 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et 1 cas d'agression sexuelle). Cela représente une augmentation d'un cas par rapport à 2018, année où le Bureau a établi le bien-fondé de sept plaintes d'inconduite sexuelle (4 cas de harcèlement sexuel et 3 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles). En 2019, le Bureau a classé un total de 30 affaires liées à des cas d'inconduite sexuelle. Sept plaintes pour harcèlement sexuel, cinq plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles et trois plaintes pour agression sexuelle ont été reportées à 2020.

<sup>19</sup> 2019 est la première année où les agressions sexuelles ont constitué une catégorie distincte.

Figure 17  
**Affaires de harcèlement sexuel dont le Bureau a été saisi entre 2012 et 2019**

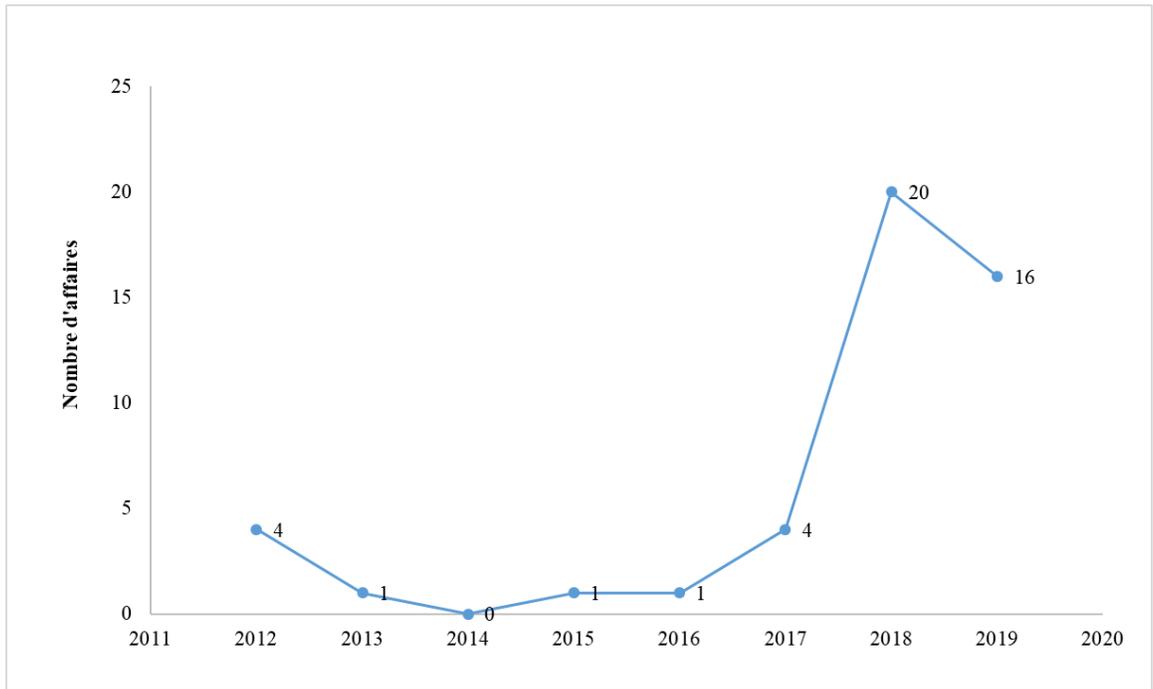
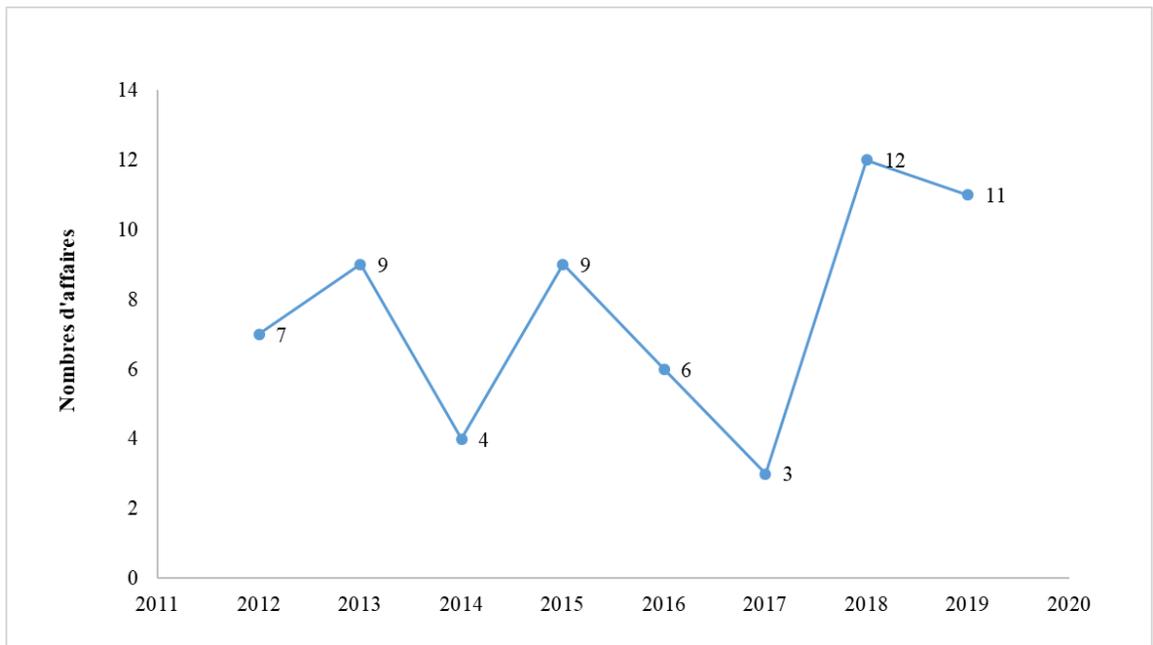


Figure 18  
**Affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont le Bureau a été saisi entre 2012 et 2019**



*Lettres d'observations envoyées*

61. En 2019, le Bureau a adressé aux services concernés trois lettres d'observations destinées à les aider à remédier aux défaillances des dispositifs de contrôle interne qu'il avait constatées lors de ses investigations. Deux de ces lettres d'observations concernaient des recommandations visant à améliorer les processus de passation de marchés du bureau de pays ; la troisième concernait des recommandations visant à renforcer les mesures de sécurité dans les locaux du bureau de pays.

*Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)*

62. Le préjudice financier total subi par le PNUD en 2019, corroboré dans les rapports d'enquête du Bureau, s'est chiffré à 869 307 dollars. Selon le Bureau de la gestion des ressources financières, qui relève du Bureau des services de gestion, le préjudice financier total lié aux rapports d'enquête qui ont été soumis de 2013 à 2019 s'élevait à 8 549 226 dollars, dont 7 408 910 dollars ont été jugés recouvrables par le Bureau juridique. Sur les 7 408 910 dollars, 3 712 828 dollars ont été recouverts, soit un peu plus de 50 % de la perte.

*Mesures adoptées dans les cas de manquement (décision 2011/22 du Conseil d'administration)*

63. Les mesures adoptées par d'autres bureaux du PNUD (Bureau juridique, Bureau de la déontologie, bureaux de pays, Comité d'examen des fournisseurs et bureaux régionaux), dans les cas où le Bureau a établi que les allégations étaient fondées, sont détaillées ci-après.

64. Sur la base des 20 rapports d'enquête concernant des fonctionnaires, un de ces fonctionnaires a été renvoyé et deux ont cessé leurs fonctions. Une lettre a été versée au dossier d'un fonctionnaire qui avait démissionné avant la conclusion de l'investigation, indiquant qu'en application de l'article 72 du Cadre juridique, il aurait été accusé de faute s'il était resté au service du PNUD. Un fonctionnaire a été innocenté. À la fin de 2019, le Bureau juridique poursuivait l'examen de 13 des 14 rapports qui lui avaient été transmis. En raison d'un conflit d'intérêts, un autre rapport était en cours d'examen par le service juridique d'un autre organisme.

65. Sur la base des 13 rapports que le Bureau a transmis aux bureaux de pays, sept sous-traitants ont vu leur contrat résilié. Trois sous-traitants et un vacataire avaient soit démissionné, soit quitté le service de l'organisation avant la fin de l'enquête. Un vacataire a reçu une réprimande et un avertissement écrit. À la fin de 2019, un dernier rapport faisait encore l'objet d'un examen par le bureau de pays concerné.

66. Sur les 30 rapports soumis par l'Office au Comité d'examen des fournisseurs en 2019, 9 ont été finalisés et classés à la fin de l'année, à la suite de quoi 16 fournisseurs et agents ont été l'objet de sanctions. En outre, 12 fournisseurs cités dans les rapports restants ont reçu une suspension provisoire dans l'attente de la fin de l'examen du Comité.

67. Sur les trois rapports soumis par le Bureau à un autre bureau du PNUD en 2019, un contrat de vacataire n'a pas été renouvelé, un autre contrat de vacataire a expiré et un vacataire a démissionné avant la publication du rapport d'enquête.

68. Sur les trois rapports d'enquête transmis au Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires concernant les Volontaires des Nations Unies en 2019, deux ont donné lieu à des blâmes écrits et le troisième n'a pas eu de suites. Sur les 10 rapports d'enquête transmis à d'autres organismes des Nations Unies, 1 a abouti à un

licenciement et 3 ont donné lieu à une enquête. À la fin de l'année, l'examen des six autres rapports se poursuivait toujours.

#### *Respect des normes sociales et environnementales*

69. En 2019, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a enregistré une nouvelle affaire, pour un total de 12 cas enregistrés, dont 9 sont en cours. Les affaires en cours concernent la Bosnie-Herzégovine, le Cameroun, le Congo, la Jordanie, le Malawi, Maurice, le Myanmar, l'Ouganda et le Panama. Une autre affaire, qui a eu lieu en Argentine, a été jugée comme ne remplissant pas les conditions requises pour donner lieu à un contrôle du respect des normes. Pour trois affaires, concernant la Bosnie, l'Ouganda et le Panama, la phase d'enquête est terminée, l'Administrateur du PNUD ayant rendu sa décision, et la phase de suivi est en cours. Le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a transmis deux rapports d'enquête finaux, pour la Jordanie et le Malawi, à l'Administrateur du PNUD. Trois missions ont été menées sur le terrain pour des affaires au Cameroun, au Congo et au Myanmar.

70. En 2019, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a mené des activités de sensibilisation auprès des partenaires et d'éventuelles parties prenantes dans le but de leur faire mieux comprendre sa mission, son mandat et ses activités. Le Groupe a ainsi organisé un événement conjoint de sensibilisation au Bangladesh avec les dispositifs de responsabilisation du Fonds vert pour le climat, de la Banque asiatique de développement, de la Banque mondiale et de la Société financière internationale. Il a également poursuivi ses activités de sensibilisation par le biais des médias sociaux et d'autres plateformes numériques.

#### *Prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles*

71. En 2019, le Bureau a été un membre actif de l'Équipe spéciale du PNUD chargée de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; il a également aidé à établir des instructions de base pour la vérification « Clear Check » et à passer en revue une gamme d'accords contractuels du PNUD avec des fournisseurs, des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des partenaires d'exécution afin de renforcer les obligations prévues à l'égard de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des mesures à prendre, le cas échéant.

72. Le Bureau a recruté un fonctionnaire supplémentaire à la classe P-4, qui sera chargé de coordonner les enquêtes relatives aux cas de harcèlement sexuel ; cette personne sera le principal représentant du Bureau et participera, à ce titre, à la définition des mesures et des interventions du PNUD dans ce domaine important. Le Bureau a également recruté deux enquêteurs de classe P-3 qui se pencheront principalement sur les cas d'inconduite sexuelle et qui devraient prendre leurs fonctions au Bureau au premier trimestre de 2020.

73. En 2019, le Bureau a pris part aux travaux de plusieurs groupes de travail techniques interorganisations, tels que l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies et la réunion des organes d'enquête sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le secteur humanitaire, organisée par le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat. Le Bureau a également participé à la formation interinstitutions des points focaux des bureaux de pays pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a contribué à plusieurs initiatives en cours sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles et proposées par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer les moyens d'action de

l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Bureau a en outre aidé à mieux faire connaître la problématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles par le biais d'exposés qu'il a présentés aux autres bureaux du PNUD ainsi qu'aux collègues du Bureau de l'audit et des investigations.

74. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les bureaux et les organismes participants des Nations Unies sont tenus de signaler au Secrétaire général les allégations crédibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles « en temps quasi réel » au moyen du système de suivi i-Report. Le système i-Report est une base de données en ligne sécurisée contenant des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont été signalées au Secrétaire général. En 2019, le Bureau a utilisé ce système pour signaler six cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles considérés comme des allégations crédibles.

#### *Autres activités d'investigation*

75. En 2019, le Bureau a mis en œuvre un projet pilote qui portait sur les lettres d'options et qui avaient été mis sur pied en 2018 en consultation avec la Directrice du Bureau des services de gestion et le Directeur du Bureau juridique. Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire. Le Bureau a classé trois dossiers en 2019 suite à la délivrance de lettres d'options.

## **VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies**

76. Le Bureau a poursuivi ses échanges tant avec les États Membres qu'avec les autres bureaux d'audit interne et d'investigation dans le système des Nations Unies en vue de recenser et de mettre en commun les pratiques optimales, de discuter de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des entités des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales. Au début de janvier 2020, le Bureau a accueilli un séminaire sur l'audit de performance pour les Nations Unies et d'autres organisations multilatérales.

77. Le Bureau compte parmi les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies et est membre du secrétariat de la Conférence des enquêteurs internationaux. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a en outre participé à la conférence annuelle des représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies en 2019.

## **IX. Services consultatifs et autres services d'audit**

#### *Services consultatifs*

78. Le Bureau a effectué le travail de terrain dans le cadre d'un examen consultatif visant à rationaliser les contrôles dans la gestion des projets en 2019. Il a également répondu aux demandes ponctuelles émanant des bureaux de pays et d'unités du siège et donné des avis sur les clauses relatives aux audits et sur les audits des projets d'exécution nationale et des projets exécutés directement.

## X Opinion

79. L'opinion présentée par le Bureau est fondée sur les résultats ci-après :

a) Audits des bureaux de pays, des services ou unités du siège, des activités financées par le Fonds mondial, des projets exécutés directement et des projets d'exécution nationale publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 :

i) *Par dépenses évaluées.* Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » est tombé de 76,8 % en 2018 à 53,3 % en 2019. En outre, le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » a augmenté de 23,2 % en 2018 à 46,6 % en 2019 (voir colonnes en bleu dans la figure 19). Une part importante de l'augmentation des mentions « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » porte sur trois audits (voir la note de bas de page 22) et n'indique pas une déficience à l'échelle de l'organisation.

ii) *Par nombre de rapports d'audit publiés.* Cela comprend les audits, menés et notés par le Bureau, des bureaux nationaux, des projets financés par le Fonds mondial, du siège et de projets exécutés directement. Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » a augmenté, passant de 68,1 % en 2018 à 70,0 % en 2019. En outre, le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » est tombé de 31,9 % en 2018 à 30,0 % en 2019 (voir colonnes en jaune dans la figure 19). En 2019, trois des quatre taux (des appréciations « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations majeures nécessaires » et « insatisfaisant ») correspondaient à l'objectif de l'organisation. Cette proportion était la même qu'en 2018.

iii) La répartition des appréciations d'audit par dépense contrôlée s'est cependant éloignée des objectifs de l'organisation, un plus grand nombre de rubriques ayant reçu la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Cette évolution semble être le fait, notamment, de trois audits (voir note de bas de page 22). La répartition des appréciations d'audit par rapport d'audit est presque conforme aux objectifs de l'organisation. Outre la répartition des appréciations d'audit par dépenses évaluées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2019, l'opinion a également été étayée par les observations ci-après.

iv) *Audits des projets exécutés directement.* Le montant total net des anomalies financières relevées en 2019 a été établi à 10,6 millions de dollars, soit 1,7 % du total des dépenses ayant fait l'objet de l'audit (619,4 millions de dollars), contre un montant total net de 45,4 millions de dollars, soit 8,6 % du total des dépenses auditées (528,1 millions de dollars), en 2018.

Figure 19  
**Répartition des appréciations d'audit par dépenses évaluées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2018 et 2019 comparativement aux cibles du PNUD**

| Appréciation   | Par dépenses évaluées<br>(pourcentages globaux<br>BP, FM, S <sup>20</sup> , PED, ONG/PEN) |                      | Par nombre de rapports<br>d'audit publiés<br>(note attribuée par le Bureau,<br>pourcentages globaux<br>BP, FM, S*) |              | Cibles<br>PNUD <sup>21</sup> |
|--|---|----------------------|--|--------------|------------------------------|
|  | 2018  | 2019                 | 2018   | 2019         | 2018-2019                    |
| Satisfaisant   | 40,4 %  | 27,6 %               | 23,4 %   | 30,0 %       | Plus de 30 %                 |
| Partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires    | 36,4 %  | 25,7 %               | 44,7 %   | 40,0 %       | Plus de 30 %                 |
| Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires | 17,2 %  | 39,7 % <sup>22</sup> | 25,5 %   | 26,0 %       | Moins de 35 %                |
| Insatisfaisant   | 6,0 %   | 6,9 %                | 6,4 %  | 4,0 %        | Moins de 15 %                |
| <b>Total</b>   | <b>100 %</b>  | <b>100 %</b>         | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b> | <b>s.o.</b>                  |

*Abréviations* : \*PED = projets exécutés directement (inclus dans la mesure où les audits sont effectués en interne et notés par le Bureau) ; BP = bureaux de pays ; FM = Fonds mondial ; ONG = organisations non gouvernementales ; PEN : projets exécutés au niveau national ; S = siège.

b) Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements :

i) *Audits des projets exécutés au niveau national*. Le montant total net des anomalies financières relevées en 2019 a été établi à 1,7 million de dollars, soit moins de 1 % du total des dépenses ayant fait l'objet de l'audit (1,2 milliard de dollars), contre un montant total net de 25,9 millions de dollars, soit 2 % du total des dépenses auditées (1,3 milliard de dollars), en 2018.

c) Le taux d'application des recommandations issues de l'audit interne, y compris les recommandations formulées de longue date et restées en suspens, a diminué en 2019 :

i) *Taux d'application des recommandations des auditeurs*. Le taux d'application au 31 décembre 2019 était de 90 %, contre 95 % au 31 décembre 2018.

<sup>20</sup> Sont inclus les audits des unités opérationnelles, des projets ou des fonctions menés par le siège et dont les dépenses sont enregistrées dans le cadre du calendrier de l'audit.

<sup>21</sup> Le PNUD a défini ses cibles en matière d'appréciations d'audit dans son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, outil qu'il utilise pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ces cibles concernent le nombre de rapports d'audit devant correspondre à chaque appréciation d'audit.

<sup>22</sup> *Audits substantiels avec la mention « partiellement satisfaisant /améliorations importantes nécessaires »* : Trois audits ont contribué à environ 71 % des dépenses contrôlées ayant donné lieu à l'appréciation « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Il s'agit : de l'audit du bureau de pays du PNUD en Iraq ; de l'audit du bureau de pays du PNUD au Yémen ; et de l'audit de performance des projets de redressement rapide au Yémen. Le montant total des dépenses vérifiées pour ces audits s'élevait à 854 101 000 dollars. Le reste des dépenses ayant donné lieu à cette appréciation concernait huit bureaux de pays et un bureau chargé de gérer une subvention du Fonds mondial. L'importance relative des dépenses couvertes par ces trois audits et la note correspondante ont augmenté le pourcentage d'audits notés « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » (fig. 19) si l'on compare aux chiffres de l'année précédente.

ii) *Recommandations formulées de longue date et toujours en suspens.* Au 31 décembre 2019, on dénombrait 10 recommandations formulées de longue date et non encore appliquées, contre 4 au 31 décembre 2018. L'augmentation des recommandations de longue date et restées en suspens concerne principalement les audits du siège.

80. Le caractère qualitatif de l'audit et les résultats des investigations ont reçu toute l'attention voulue, et le Bureau a tenu compte de ces considérations au moment de formuler son opinion.

81. Ayant examiné la portée des travaux publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, le Bureau de l'audit est d'avis que les procédures de gérance, gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports d'audit publiés en 2019 méritent l'appréciation globale « partiellement satisfaisant/quelques améliorations à apporter ». Cela signifie que la majorité des unités administratives ou des projets audités en 2019 sont bien établis et fonctionnent correctement, mais qu'ils doivent être encore améliorés à certains égards.

---